

COMPTE RENDU

du conseil municipal

du 30 juillet 2021 à 18 h 00

Présents : Patrick FESTAL, Pierre VILLATE, Hélène BESSE ARDOUIN, Jacques CAMBECEDES, Alain MOULARD, Bernadette DE LUCA, Patrick BERWIT

Excusés : Michel BOUCHEREAU, Karine LERENDU, Jean-Michel DEMORTIER

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de la séance : Bernadette DE LUCA

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- Décisions modificatives du budget en investissement
- Questions diverses
 - voirie
 - point sur le centre de vacances
 - point sur l'épicerie
 - point sur le personnel
 - ...

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal précédent.

Délibérations du conseil :

Vote de crédits supplémentaires - marqueron (DE 2021 029) :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4600.00	
615231	Entretien, réparations voiries	0.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-5600.00	
678	Autres charges exceptionnelles	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2181 (040) - 56	Installat° générales, agencements	2650.00	
2188 (040) - 55	Autres immobilisations corporelles	1350.00	
2188 (040) - 51	Autres immobilisations corporelles	600.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4600.00
TOTAL :		4600.00	4600.00

TOTAL :		4600.00	4600.00
----------------	--	----------------	----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus à l'unanimité

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en cuisine (DE 2021 030) :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34 ;

- Considérant qu'en raison de l'ouverture temporaire d'une épicerie communale, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps **incomplet** pour une durée hebdomadaire d'emploi de 25 heures dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'agent technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 2 heures.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du **17 Aout 2021** .

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Questions diverses:

Voirie :

L'entreprise Bouijaud a goudronné toute la route des Eyriauds ainsi qu'à l'arrière du centre de vacances (au niveau de la cuisine).

M. Van Der Horst vient de passer l'épaveuse sur les bordures de la commune. Il doit revenir afin de tailler la haie limitrophe à la MARPA.

M. le Maire doit demander un devis à l'entreprise Bouijaud pour la route des Raffiauds, où le passage régulier d'un camion a provoqué une fissure importante. Désormais, aucun camion ne transitera par cette route et devra faire le détour par la route de Riocaud.

Centre de vacances :

Une rambarde a été posée sur la terrasse derrière la cuisine afin de sécuriser la terrasse réalisée au printemps par les élus et l'agent technique.

Le centre de vacances a été occupé pendant 3 semaines en gestion complète. Cyril Belhomme (cuisinier de l'école) a assuré la gestion des repas.

Le centre sera utilisé en gestion libre pendant les 17 premiers jours du mois d'août. Puis une autre réservation pour les 12 jours suivants en gestion complète, ce qui nous impose de trouver un autre cuisinier. Un aspirateur avec divers produits ménagers sont mis à disposition des groupes afin qu'ils puissent nettoyer le centre lors de leurs présences.

Personnel :

Le contrat de travail d'un membre de l'équipe de l'épicerie qui fait également le ménage au centre de vacances sera arrêté à la fin de la période d'essai. Nous allons recruter une nouvelle personne sous contrat aidé afin de compléter l'équipe dès le 1er Aout.

Après une baisse significative au mois de juin, le chiffre d'affaire de l'épicerie a augmenté au mois de Juillet.

Projet sécurisation du bourg :

Le département de la Gironde souhaite que le panneau d'entrée de commune se fasse du côté de la maison de Pierre Villate. M. le Maire souhaite rencontrer les responsables voirie du département au cours du mois de Septembre afin d'avancer dans le projet.